



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept et le six juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, Maire.

Présents : Stéphane Antunes, Bernard Maimbourg, Emmanuel Bougerolle, Lionel Guigner, Hervé Picq, Matthieu Villecourt, Anne Guynot-Dalhem, Chantal Boudesoque, Sandy Baudry, Claire Lacour-Perrot, Jacques Bouget, Pascal Ventura, Gérard Fernandes.

Représentés : Christine Neplaz (proc. Bernard Maimbourg), Samy Perrot (proc. Claire Lacour-Perrot), Véronique Leite (proc. Anne Guynot-Dahlem), Nicolette Garcia (proc. Chantal Boudesoque)

Absents excusés : Vanessa Boucher

Membres en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 17

Date de convocation : 30 juin 2017

Secrétaire de séance : Claire Lacour-Perrot

Monsieur le Maire vérifie que le quorum soit respecté et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de modification sur le compte-rendu de la séance du 11 mai 2017. Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité, sans demande de modification.

1/ Droit de préemption :

Vente BLANDET Mireille – pas de préemption.

Vente SCI SYEL – pas de préemption.

Vente DIOMEDE – pas de préemption

2/ Convention avec le SDEY enfouissement réseaux Rue des Prés – DE 2017-32 :

Monsieur Bernard Maimbourg, 1^{er} adjoint, rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, téléphone et fibre) ont été budgétés pour la route de Toussac, ils débiteront en octobre (c'est le SDEY qui en gère le calendrier). Il présente la convention de financement pour la poursuite des travaux Rue des Prés, dont le montant s'élève à 31 260.94€ HT pour la part communale. Il convient de verser un acompte de 50% pour la Rue des Prés, soit

15 630.46€. L'objectif est d'assurer la continuité du chantier entre la route de Toussac fin 2017 et la rue des Prés début 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Prés pour 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEY pour réaliser ces travaux
- DEMANDE que le financement de l'acompte et des travaux soit réservé au budget.

3/ Décision modificative n°2 budget principal 2016– DE 2017-33 :

Monsieur Emmanuel Bougerolle, adjoint aux finances, présente une modification d'articles comptables suite une erreur de saisie et des régularisations demandées par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE à l'unanimité de modifier le budget communal 2017 comme suit :

Intitulé	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Résultat antérieur reporté			002	-0.20 €
Redevances et droits des services périscolaires			7067	0.20 €
Fonctionnement		0		0
Excédents de fonctionnement capitalisés			1068	-260.00 €
Départements			1383	260.00 €
Frais d'étude - 041			2031	26 878.32 €
Réseaux de voirie - 041	2151	19 423.64 €		
Autres bâtiments publics - 041	21318	7 176.00 €		
Réseaux d'électrification - 041	21534	278.68 €		
Investissement		26 878.32 €		26 878.32 €

4/ Admission en non-valeur – DE 2017-34 :

La responsable de la trésorerie d'Auxerre, demande de soumettre au conseil municipal la liste de créances à admettre en non-valeur concernant les prestations de cantine et de garderie pour les motifs et montants suivants :

- NPAI Demandes de renseignements négatives : 207.83 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel BOUGEROLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal en date du 20 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE à l'unanimité d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 207.83 € pour la période 2014.
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2017 de la commune.